

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. DES PAYS-D'EN-HAUT
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ADOLPHE-D'HOWARD**

RÉSOLUTION

À une séance ordinaire des membres du conseil municipal de Saint-Adolphe-d'Howard, tenue le vendredi 20 septembre 2024, à 18 h 30, à l'église située au 1845, chemin du Village, sous la présidence de monsieur le maire Claude Charbonneau, à laquelle sont présents mesdames et messieurs les conseillers, Eugénie Auger, Line Légaré, Meighen Vaillancourt-Campeau, Bryan Dunaj, Derek Dagenais-Guy et Daniel Millette. Le tout formant quorum selon les dispositions du Code municipal de la province de Québec.

Madame Marie-Hélène Gagné, directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe, est également présente.

Résolution d'appui pour l'appel aux projets d'aires protégées en territoire public

ATTENDU QUE le Québec a adhéré au nouveau Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal, et s'est ainsi engagé à protéger 30 % des terres et des océans de la planète (cible 3) d'ici 2030;

ATTENDU QU'afin d'atteindre cette nouvelle cible, les municipalités et MRC sont appelées à jouer un rôle stratégique de premier plan en raison de leur expertise en matière d'aménagement du territoire;

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Adolphe-d'Howard souhaite jouer un rôle actif dans la protection des milieux naturels et de la biodiversité de son territoire;

ATTENDU QUE l'OBNL Conservation Nature de Saint-Adolphe-d'Howard et que l'OBNL La Montagnarde-ATSA ont déposé des projets d'aire protégée sur le territoire de la Municipalité de Saint-Adolphe-d'Howard dans le cadre de l'appel à projets d'aires protégées en territoire public et méridional du gouvernement du Québec;

ATTENDU QUE les projets d'aires protégées déposés visent la protection de la biodiversité, la protection des lacs et des milieux humides, la protection des sentiers existants ainsi que de favoriser l'accès à la nature,

ATTENDU QUE la prochaine étape consiste à analyser les propositions;

ATTENDU QUE la présente résolution n'a pas pour effet d'approuver les projets proposés mais d'être en accord à ce que les territoires proposés dans ces projets soient analysés;

Il est proposé par la conseillère Line Légaré

QUE le conseil municipal de Saint-Adolphe-d'Howard recommande au conseil de la MRC des Pays-d'en-Haut d'appuyer l'analyse, par le gouvernement du Québec, des projets déposés sur le territoire de Saint-Adolphe-d'Howard.

Le vote est demandé
et résolu unanimement;



Claude Charbonneau
Maire

ADOPTÉE

Résolution no 2024-09-220

Donnée ce 20^e jour de septembre 2024

Dossier REQ DF DTP DL DPN DUE DSI VOIRIE DG